



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	9

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

L'an 2016, le 15 Novembre à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIN Arnaud, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 02/11/2016.

Présents : Titulaires (9) : Mme GROUX, MM. FOIREST, ANTY, LAZARUS, DA SILVA, BOUCHEZ, BAZIN, SUIRE, BOURCIGAU

Suppléants (1) : M. VENDERBECQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE CERGY-PONTOISE

Le: 30 NOV. 2016

Et

Publication ou notification du:

30 NOV. 2016

2016 - 14 – 90EME OPERATION - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SIAPBE ISSUS DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - CONSULTATION POUR LES TRAVAUX

Le Président rappelle au comité que le SIAPBE s'est engagé lors de la séance du 15 janvier 2015, dans un programme de travaux visant à supprimer lors d'évènements pluvieux, les débordements du réseau et limiter les déversements au milieu naturel à 12 par an par déversoir d'orage.

Une mission de maître d'œuvre de conception et de réalisation a démarré en juillet 2015 afin de mener à bien ces travaux conformément au CCAG Travaux fascicule 70 et sous charte qualité ASTEE.

Après implantation des réseaux projetés, différentes études ont été menées.

A Beaumont-sur-Oise, il est prévu de poser en tranchée ouverte une conduite en fonte d'un diamètre Ø 500 mm en remplacement de la conduite en diamètre Ø 250 mm existante. Le collecteur projeté sera posé en parallèle du collecteur existant sur 500 ml. L'ouvrage de raccordement aval est implanté sous le parking du Quai des Pêcheurs et présente une profondeur de 5,40 m. À l'amont, le collecteur projeté se raccordera au collecteur EU provenant de la rue du 89^{ème} Régiment d'Infanterie.

Le diagnostic amiante et HAP sur les revêtements bitumineux n'a pas mis en évidence de particule d'amiante ou la présence d'HAP. L'étude géotechnique a révélé des odeurs d'hydrocarbures qui nécessitent un diagnostic pollution complémentaire sans compromettre le projet. Si le sol à cet endroit est réellement pollué il faudra prévoir un coût supplémentaire de mise en décharge. La présence d'eau a été mise en évidence en dessous de la conduite projetée à l'aval du projet. En complément du suivi piézométrique mis en place, il est donc prévu, en option, un pompage d'épuisement afin de parer à l'éventualité de la présence d'eau pendant les travaux.

Envoyé en préfecture le 30/11/2016

Reçu en préfecture le 30/11/2016

Affiché le

ID : 095-259500098-20161115-201614BIS-DE

A Chambly, il est prévu de rectifier le profil hydraulique du collecteur, de supprimer le siphon et d'augmenter la section de la conduite de Ø 350 mm. La solution retenue consiste donc à poser en tranchée ouverte un collecteur Ø 400 mm en fonte sur 465 ml, entre le carrefour de la rue Alfred Rouze et le giratoire implanté sur la RD21 desservant la ZA avec franchissement de l'emprise SNCF.

Le diagnostic amiante et HAP sur les revêtements bitumineux n'a pas mis en évidence de particule d'amiante ou la présence d'HAP. L'étude géotechnique n'a pas mis en évidence la présence d'eau en dessous de la conduite projetée. Le suivi piézométrique mis en place permettra de le vérifier.

Au droit du passage à niveau, le collecteur sera posé par fonçage horizontal sur 35 mètres après la réalisation des études spécifiques et préconisations des services de la SNCF. Pour cela le SIAPBE doit déposer un dossier d'occupation du domaine ferroviaire au guichet emprunt domaine (Procédure d'instruction en annexe) comportant l'implantation définitive de la conduite à créer.

Dans les deux cas la durée des travaux a été estimée à 6 mois.

Il est proposé que les travaux fassent l'objet d'une consultation d'entreprises suivant deux lots distincts :

- 1 lot travaux d'infrastructures,
- 1 lot pour les essais de conformité.

La procédure sera conforme au décret n° 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics.

Le Comité Syndical,

Après l'exposé qui précède,

Délibère et décide à l'**UNANIMITE**

- de lancer une consultation d'entreprise conforme au décret n° 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics pour la réalisation des travaux au boulevard Léon Blum à Beaumont sur Oise
- de déposer un dossier d'occupation du domaine ferroviaire au guichet emprunt domaine pour les travaux de fonçage sous la voie SNCF à Chambly,
- de lancer une consultation d'entreprise conforme au décret n° 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics pour la réalisation des travaux route de Beaumont à Chambly.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé pour copie conforme :

Le Président

